

## Amiante : Un combat pour la santé et la dignité des cheminot.es de Matériel Industriel

### Un poison toujours

**présent**, L'amiante n'est pas un sujet du passé.

#### **Il continue de tuer et d'abîmer la santé de milliers de cheminot.es.**

Depuis des décennies, dans nos ateliers de maintenance ferroviaire, on manipule, répare et travaille au quotidien sur des engins et installations contenant de l'amiante, souvent sans information ni protection suffisante.

Les conséquences sont lourdes : cancers, maladies respiratoires, souffrance des familles, parcours administratifs et judiciaires interminables pour faire reconnaître les droits les plus élémentaires.

**SUD-Rail** refuse que l'on ferme les yeux sur cette réalité. Notre organisation exige que la santé et la dignité des cheminot.es soient placées avant la rentabilité et les dérogations accordées à l'entreprise.

**Hier** : repérages insuffisants, absence de traçabilité, agents exposés sans protection.

**Aujourd'hui** : rien à changer et trop peu sont reconnues au titre des tableaux 30 et 30 bis et seulement après des années de lutte parfois après leur décès.

**Demain** : tant que des engins amiantés continueront de circuler grâce à des dérogations, l'exposition se poursuivra.

### **Pourquoi une motion au CSE ?**

SUD-Rail exige que la réalité de ces expositions soit enfin reconnue collectivement. Cette motion est de demander au ministère que notre établissement soit inscrit sur la liste **ACAATA**.

(Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante).

Cette inscription permettrait et il est temps :

- Le **droit au départ anticipé** pour les salarié.es exposé.es.
- Une **reconnaissance officielle** de la pénibilité et des risques encourus.
- La fin du **parcours du combattant judiciaire** pour chaque collègue atteint.

### **Notre démarche :**

Nous ne voulons plus que les cheminot.es payent de leur santé les choix de l'entreprise et de l'État. L'amiante n'est pas un problème du passé : il est une urgence actuelle.

SUD-Rail agit pour :

- **Faire entendre la voix des agents** victimes d'expositions répétées.
- **Obtenir des protections et des droits** pour toutes et tous.
- **Mettre la direction face à ses responsabilités** en matière de prévention et de réparation.

### **Un combat collectif**

Cette motion au CSE ne doit pas porter une seule étiquette syndicale : elle concerne l'ensemble des salarié.es, toutes générations confondues car c'est un combat pour la santé, la dignité et la protection de chaque agent, aujourd'hui comme demain.

**SUD-Rail propose aux autres organisations syndicales de s'y associer : pour le bien des cheminot.es, il faut construire l'unité sur ce sujet.**

### **Votre soutien compte**

Plus nous serons nombreux à nous mobiliser, plus notre démarche aura du poids. Ensemble, faisons reconnaître nos droits et protégeons notre santé.

**SUD-Rail continuera à porter haut et fort cette exigence dans toutes les instances.**